

Le 2 SEPTEMBRE 2020

Lettre de Rentrée 2020, PLP lettres-histoire, Région académique Bretagne

Cher.e.s collègues,

La fin de l'année 2020 nous a tenus physiquement éloignés de vous et nous tenons avant tout à vous remercier très sincèrement pour le travail que vous avez effectué lors de la période de confinement. Nous savons combien la réussite des élèves vous tient à cœur, et combien vous avez fait preuve d'engagement, d'adaptabilité et de créativité pour parvenir à garantir la continuité pédagogique. Nous tenons également à vous exprimer toute notre gratitude pour la bienveillance et le sérieux avec lequel vous vous êtes investis lors des différentes phases de l'évaluation des élèves pour la session 2020. Nous remercions également les formateurs et les contributeurs qui ont partagé et se sont engagés dans les formations, initiale et continue, et dans la production de ressources.

Nous espérons que vous avez pu tirer tous les bénéfices d'un bel été pour vous reposer et faire le plein d'énergie, et que vous abordez ce début d'année le plus sereinement possible.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux collègues et nous avons une pensée sincère pour tous ceux qui nous ont quitté.e.s pour leur retraite ou pour d'autres raisons.

Nous vous souhaitons une excellente année 2020 dans un contexte complexe de crise sanitaire où nous devons assurer la protection de tous, élèves, enseignants, personnels de l'éducation nationale.

Continuité pédagogique

La rentrée 2020 confirme la situation que nous connaissons depuis le mois de mars, et nous savons combien les conditions dans lesquelles vous reprenez vos fonctions et le chemin des établissements sont singulières, et s'inscrivent dans un cadre sanitaire préconisé par les autorités de l'état selon les prescriptions du Haut Conseil de la santé publique le 7 juillet 2020.

Nous attirons votre attention sur les textes parus et sur le respect des règles sanitaires sur l'ensemble du territoire.

Un plan de continuité pédagogique, publié au mois de juillet, propose tous les scénarii possibles.

<https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuited-pedagogique.html>

Un guide sanitaire de rentrée scolaire, dans le contexte Covid-19, à partir du lien suivant :

https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-08/protocole-sanitaire---ann-e-scolaire-2021-2021-71258_0.pdf

Nous avons conscience des inquiétudes, des contraintes rencontrées et des bouleversements induits dans le rapport à l'autre, à la classe. Nous vous conseillons de solliciter le plus souvent possible l'engagement solidaire des élèves et leur sens de la responsabilité dans un contexte qui bouscule leur sociabilité.

De même, nous ne doutons pas que pour beaucoup d'entre vous, comme pour beaucoup d'élèves, le retour en classe est aussi un temps de retrouvailles apprécié.

Le retour en classe :

En cette nouvelle rentrée, un des enjeux fondamentaux sera de considérer la diversité des vécus et des avancées des élèves afin d'aménager les enseignements. Il est donc prioritaire de poser une observation des acquis des élèves dès ce début d'année, de considérer les souffrances ou émotions, de consolider leurs apprentissages ou de conforter ceux qui ont pu suivre sans discontinuité leurs enseignements avant d'entrer dans les nouveautés.

Tests de positionnement et évaluations nationales :

Les tests de positionnement de cette rentrée ont pour objectifs d'identifier les besoins individuels et collectifs des élèves entrant en lycée professionnel et se relient aux dispositifs d'accompagnement personnalisé. Les passations seront organisées par chaque lycée du 14 septembre au 2 octobre.

Le Ministère de l'Éducation Nationale a augmenté le volume d'heures prévues dans le cadre de la remédiation qui suivra ces tests, et nous vous invitons à vous saisir des évaluations de Seconde pour positionner les élèves et adapter les renforcements disciplinaires dont ils pourraient avoir besoin. Un document vous éclaire sur les modalités et les enjeux de ces évaluations nationales sur Eduscol. Nous reviendrons vers vous à ce sujet et en particulier sur l'exploitation pédagogique possible de ces évaluations.

<https://eduscol.education.fr/cid152895/rentree-2020-priorites-et-positionnement.html>

Ces outils de positionnement sont utiles pour construire une continuité et endiguer les ruptures d'apprentissage, sécuriser les élèves en prenant en compte leurs acquis et leur travail durant le confinement, en valorisant leurs compétences ou en tenant compte de leurs fragilités et lacunes.

Une nouveauté cette année :

A la rentrée un test de positionnement spécifique sera également disponible, pour la première fois, pour l'ensemble des élèves entrant en formation de CAP

<https://eduscol.education.fr/cid142313/tests-de-positionnement-de-seconde-et-cap.html>

Continuité et liaison entre Seconde et Première :

Les inspections générales lettres et histoire-géographie ont également proposé des documents spécifiques avec des pistes pédagogiques pour aborder l'évaluation des élèves post confinement et la liaison Seconde - Première Bac pro et CAP.

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/RS2020-Documents_pedagogiques/61/1/Rentree_2020-francais-HG-EMC-LP_1307611.pdf

Compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire, nous ferons tout notre possible pour vous donner des pistes de travail et des contenus susceptibles de vous accompagner dans l'accueil et le suivi des élèves. Ils se feront dans le respect du Plan de Continuité Pédagogique en date du 16 juin dernier.

Rénovation CAP

Une rénovation du parcours en CAP envisage de réduire à un an la formation dans certains cas : Les CAP en 1 an sont actuellement proposés en priorité aux publics suivants : les « jeunes issus de Première ou Terminale professionnelle, technologique ou générale, motivés pour acquérir un CAP ; les jeunes déjà titulaires d'un diplôme et dispensés à ce titre des épreuves générales du CAP visé. Mais également : les personnes en reconversion et souhaitant des compléments de formation dans la limite de la formation initiale ; les jeunes en classe de mise à niveau (MAN) (donc détenteurs d'un bac technologique ou général) qui présentent, dans le cadre de leur formation, un diplôme de niveau V. »

Le CAP en 2 ans reste la règle commune, ainsi l'allongement à 3 ans devra faire « l'objet d'un échange entre l'équipe pédagogique et la famille en début de 2^e année de préparation. » Tous les détails sur ce sujet sont consultables sur [eduscol](https://www.eduscol.education.fr/).

Nouveaux programmes et examens :

Les nouveaux programmes de Première professionnelle entrent en œuvre en français, histoire-géographie et EMC.

Comme vous le savez, les modalités d'examens ont changé.

Nous attendons le texte concernant l'avenir de **la certification intermédiaire qui sera supprimée dans sa forme actuelle.**

CAP

Nous pouvons d'ores et déjà vous informer sur la transformation du CCF pour les épreuves de Français (une évaluation écrite et une évaluation orale), d'Histoire-Géographie (évaluation orale) et d'EMC (évaluation orale) en CAP.

Pour les examens du CAP cette année, nous vous recommandons la lecture ou relecture des textes officiels en vigueur (dont le BO du 25 juin 2020) :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039034347&categorieLien=id>

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo26/MENE2014838N.htm>

https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo47/MENE1922494D.htm?cid_bo=147395

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo8/MENE2002480C.htm>

Baccalauréat professionnel

Pour les examens du Baccalauréat professionnel, le Bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2020 (Arrêté du 17-6-2020 - J.O. du 5-7-2020) définit les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo30/MENE2015195A.htm>

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042080678&fastPos=1&fastReqId=1145625843&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

L'épreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique (coefficient 5) se compose de deux sous-épreuves correspondant chacune à une unité :

- une sous-épreuve, unité de français : coefficient 2,5 (3 heures);
- une sous-épreuve, unité d'histoire-géographie et enseignement moral et civique : coefficient 2,5 (2 heures 30).

Les modalités d'évaluation des épreuves et sous-épreuves sont fixées en annexes 1 et 2 de l'arrêté du 17 juin 2020 (annexe 1 pour la définition de la sous-épreuve de français ; annexe 2 pour la définition de la sous-épreuve d'histoire-géographie et enseignement moral et civique). L'ensemble des candidats, à l'exception de ceux ayant préparé le baccalauréat professionnel par la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité à pratiquer l'évaluation en contrôle en cours de formation intégral, sont évalués sous la forme ponctuelle pour les unités générales obligatoires.

Vous trouverez dans un courrier ultérieur sur votre boîte académique, puis sur le site académique, notre exégèse des textes officiels.

Chef d'œuvre

Quant à l'évaluation du Chef d'œuvre en CAP, elle est constituée à parts égales d'une note de prestation orale et d'une note attribuée pendant sa réalisation. L'épreuve orale de 10 minutes (5 mn de présentation, 5 mn d'entretien) est examinée par deux enseignants (EG et EP) dont l'un a suivi la réalisation. Le texte est paru dans une [circulaire du 14-2-2020, publiée dans le BOEN n° 8 du 20 février 2020](#).

Brevet des métiers d'art (BMA) :

Concernant le Brevet des Métiers d'Art, les programmes de référence en histoire-géographie-EMC sont bien les nouveaux programmes. Un texte officiel sera prochainement publié à ce propos.

Les axes de travail du projet académique :

Appel à projets artistiques et culturels :

Plus que jamais, nos disciplines doivent trouver leur place et du sens dans un vrai travail en équipe, dans des démarches de projets, autour du chef-d'œuvre et de la co-intervention. Vous trouverez les informations les plus récentes en suivant les liens suivants :

<https://eduscol.education.fr/cid149652/education-artistique-culturelle.html>

<https://www.education.gouv.fr/l-education-artistique-et-culturelle-7496>

Dans ces nouvelles modalités engagées par la transformation de la voie professionnelle, les enseignements artistiques et culturels (EAC) sont au cœur de la politique académique. En effet le projet académique vise un développement important des enseignements artistiques et culturels au sein des disciplines, des séquences d'enseignement, des projets. N'hésitez donc pas à répondre à l'appel à projet de la DAAC (Délégation académique à l'éducation

artistique et à l'action culturelle) grâce au dispositif [ADAGE](#), qui vous permet de piloter vos projets EAC et de les rendre visibles.

Nous pensons que beaucoup d'entre vous y trouveront un développement pertinent de leur démarche de projet.

Nous vous proposerons au cours de ce mois des projets possibles.

La formation continue des enseignants :

Nous allons reprendre le cours de nos formations aux nouveaux programmes de français et histoire géographie interrompues au mois de mars. Le plan de formation académique a été conçu pour vous accompagner dans votre professionnalité et dans l'appropriation des nouveaux programmes, démarches et modalités de travail, mais aussi pour vous soutenir face aux changements des publics et face aux nouvelles problématiques de classe. Le Plan Académique de Formations est à votre disposition, et nous vous encourageons à vous y inscrire, jusqu'au 25 septembre prochain. Nous tenons à rappeler que ces formations sont insufflées par un groupe de formateurs engagés et créatifs, et constituent des temps d'échanges et de mise en perspective des pratiques. Certaines formations s'adresseront à un public désigné. Les convocations aux formations prévalent sur les temps de cours et se font sous l'autorité des services de Monsieur le Recteur, aussi nous regrettons les absences qui nuisent ensuite à la justification de moyens de formations pour les enseignements lettres-histoire.

Liste des formations en annexe I.

L'accompagnement des inspecteurs :

Site académique et espaces d'échange

Nous vous rappelons que le site académique sera aussi à votre disposition et nous nous efforcerons d'alimenter régulièrement les rubriques « espace collaboratif », et « Ressources » afin que vous puissiez y puiser des idées et des contenus. Nous vous adresserons un courrier avec un [lien direct au site académique lettres-histoire](#) refondu ainsi que d'autres liens sur des sites d'intérêt.

PPCR ET VISITES

Les rendez-vous de carrière qui n'ont pu se tenir à compter du mois de mars 2020 sont reportés et s'effectueront au plus vite et ce jusqu'en décembre 2020.

L'arrêté du 7 mai 2017 a modifié l'évaluation des professeurs. Il pose le principe d'un accompagnement tout au long du parcours professionnel et de trois rendez-vous (6ème, 8ème et 9ème échelon). Si vous êtes concerné(e) par un rendez-vous de carrière, vous êtes informé(e) individuellement en fin d'année scolaire de sa programmation pour l'année scolaire à venir. L'arrêté du 21 juin 2019 a raccourci le délai de notification du rendez-vous (au plus tard 15 jours calendaires).

<https://www.education.gouv.fr/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi-41627>

Un rendez-vous de carrière se prépare avec le guide mis à disposition par le ministère :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/09 - septembre/55/2/2017_guide_RV_carriere_enseignants_education_psyEN_V3_804552.pdf

Nous vous demandons de (re)prendre connaissance de la grille d'évaluation et à renseigner le « document de référence de l'entretien » figurant en annexe. Nous vous recommandons de nous faire parvenir en amont de l'entretien ces documents (quelques jours avant) qui contribuent à une meilleure connaissance de votre parcours et de vos actions et donc à un échange constructif avec votre inspectrice au moment de l'entretien. Un rendez-vous de carrière met en perspective tout ce que vous avez fait et ce que vous faites et ne se fixe pas sur la seule observation d'un cours. Aussi la mise à disposition de documents pédagogiques le jour de l'inspection reste d'actualité.

Lorsque vous avez des projets professionnels qui nécessitent un rapport d'inspection, il faut le signaler dès le début d'année en effectuant une demande d'inspection auprès du secrétariat des IEN, à l'adresse suivante :

ce.insp4@ac-rennes.fr

Nous pouvons aussi venir vous voir autour de projets, d'innovation ou à votre demande si vous avez besoin de notre accompagnement. Nous ferons tout notre possible pour répondre à vos besoins.

Nous effectuerons cette année des visites croisées avec nos collègues d'enseignement professionnel pour observer par exemple des co-interventions et nous remercions chaleureusement les collègues qui nous ont accueillis dans leur classe, en espérant que nous avons pu leur être utiles.

Vos inspectrices sont à vos côtés pour vous accompagner dans vos projets et vos démarches, et nous essaierons de vous rencontrer en présentiel, mais dans ce contexte sanitaire encore complexe, nous demandons à chaque équipe disciplinaire de nous communiquer le nom de son coordonnateur afin que nous puissions organiser des visio-conférences et un maillage d'informations efficace en cas de besoin.

Nous sommes heureuses de poursuivre avec vous le travail engagé pour nos élèves dans une confiance réciproque et dans des objectifs communs. Plus que jamais dans un monde de défis éthiques, écologiques, éducatifs, nous devons interroger ce que chacun peut porter et ce qu'il est nécessaire d'enseigner ou de montrer aux élèves pour développer une dimension sensible et réflexive, un esprit critique, une humanité responsable capable de relever les défis sociétaux. Quelles que soient les modalités, nos disciplines nous permettent de soutenir ces valeurs.

Avec toute notre considération et notre dévouement,

Carine Urban, Carine.Urban@ac-rennes.fr

Karine Raveau, karine.raveau@ac-rennes.fr

Pour rappel, quelques Vade-mecum fournis par l'Académie de Rennes :

<https://pedagogie.ac-rennes.fr/spip.php?article1292>

ANNEXE I

Renouveler les pratiques et les démarches en Lettres dans le cadre des nouveaux programmes

Dispositif 20A0140458

Module : 26737

Les nouveaux programmes en Histoire-Géographie

Dispositif 20200089

Module 20761

Différencier, oui mais comment?

Dispositif 20200096

Module 20766

Illettrisme et grandes difficultés langagières (écriture et lecture)

Engager les élèves dans la lecture et l'écriture pour consolider leur parcours

Dispositif 2020008

Module 20752

Consolidation des compétences langagières et lutte contre toutes les formes d'exclusion

Dispositif 20200084

Module 20755

Culture, art et projet

Construire les Humanités (les éducations à EMC, EDD, EAC, EMI...) en Lettres-Histoire

Dispositif 20200091

Module 20763

Transformation de la voie professionnelle et Éducation artistique et culturelle (profs docs et enseignants PLP)

Dispositif 20200227

Module 20957

Formations transversales climat scolaire-persévérance

Journée académique avec conférences et chercheurs

Développer l'empathie et le bien-être : gérer les vulnérabilités (ouvert CPE, docs...)

Dispositif 20200199

Module 20737

Apprendre dans un climat serein

Dispositif 20200094

Module 20765

La parole de l'élève : de la réaction à la relation (ouvert CPE, profs docs...)

Dispositif 20200184

Module 20896

Justice scolaire, sentiment d'injustice et climat serein

Dispositif 20200226

Module 20956

Développer les compétences psychosociales dans le cadre de son enseignement

Dispositif 20A0140252

Module 20764

Rendre les élèves autonomes : développer les compétences psychosociales dans le cadre de son enseignement